

Le nouveau tarif

Jean Dalpé

Volume 29, numéro 4, 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103430ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103430ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dalpé, J. (1962). Le nouveau tarif. *Assurances*, 29(4), 209–212.
<https://doi.org/10.7202/1103430ar>

LE NOUVEAU TARIF

par

Jean Dalpé

209

Chaque année, vers la fin de l'exercice, on annonce le prochain tarif d'assurance-automobile dans tout le Canada. Après avoir examiné les résultats jusqu'à la fin de juin, on décide ce que seront les primes suivant les régions, les marques d'automobiles et les garanties. Tout cela est basé sur des statistiques fournies par l'ensemble de l'industrie et qui sont classées et analysées suivant une méthode assez rigide mais qui, dans l'ensemble, est à l'occasion adaptée aux besoins du moment. En effet, nous croyons que, dans le passé, elle a donné lieu dans la pratique à certaine politique que ne dictaient pas nécessairement les conclusions auxquelles les chiffres bruts auraient permis de venir. Si nous notons la chose ici, c'est pour déplorer que, cette année, on n'ait pas tenu compte dans la province de Québec du climat psychologique et de la situation politique de l'heure. A la suite de la loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile, on comptait bien dans les milieux politiques et dans le public, en général, que les tarifs seraient diminués. Et la réaction était normale puisque:

a) la nouvelle loi apportait la quasi-promesse d'une augmentation considérable du nombre des assurés: chose qui devait tout naturellement établir un meilleur équilibre des bons et des mauvais risques et, par le fait même, améliorer les résultats d'ensemble;

b) les résultats des deux dernières années avaient été bien meilleurs dans l'assurance automobile, au point de procurer un bénéfice à la plupart des compagnies traitant dans le Québec, tout au moins.

210

Dans le premier cas, les assureurs ont eu beau jeu à répondre à ceux qui s'étonnaient de voir que, non seulement les taux ne diminuaient pas, mais qu'ils augmentaient: il faut attendre pour conclure que la nouvelle loi ait pu donner des résultats tangibles. Il faut surtout qu'on ait pu juger ce que coûtera le nouveau fonds d'indemnisation des victimes d'accident. Or, ce n'est pas en six mois et, encore moins, en quatre mois que nous sommes en mesure de le faire. Dans l'intervalle, nous appliquons la méthode statistique qui, au 30 juin, nous indique que nous devons augmenter nos tarifs.¹

Le raisonnement est mathématique ou tout au moins basé sur des statistiques. Or, comme tous les raisonnements établis sur des chiffres, celui-ci est assez spécieux. Si l'on veut voir tout ce qu'on peut faire dire aux statistiques, on lira avec intérêt un article de M. Edmond Giscard d'Estaing, paru récemment dans le dernier numéro de la « Revue de Paris ».² Dans le cas présent, nous aimerions bien rappeler aux assureurs les résultats de l'assurance-automobile en 1960 qui, dans notre province, sont satisfaisants. Les voici:

Primes acquises	\$96,444,000
Rapport des sinistres aux primes acquises	57.81

¹ Pour les voitures de promenade tout au moins dans certaines régions.

² Les Impostures de la statistique, p. 27. Décembre 1961. L'auteur s'exprime ainsi: « Certains s'étonneront de ce titre et s'en choqueront peut-être. Mais il a été choisi intentionnellement pour forcer l'attention, et l'attirer sur des faits d'une importance considérable et généralement mal connus. Ce n'est pas que la statistique soit condamnable, et encore moins que les statisticiens le soient. Mais il se trouve que nous faisons dans la vie courante des applications de plus en plus fréquentes de statistiques que l'on invoque pour justifier des jugements formels et, ce qui est plus grave encore, des décisions souvent capitales. On croit en effet que les statistiques en question, parce qu'elles ont la forme mathématique, comportent la rigueur de cette science admirable. »

Il ne semble pas que ceux de 1961 doivent être moins bons.¹ Ils laisseront, dans l'ensemble, un bénéfice technique qui nous paraît bien suffisant si l'on tient compte de la règle 63-37 pour cent, qui est acceptée dans la province. Il nous paraît que si la formule statistique, suivie pour augmenter le tarif, est contraire aux statistiques d'ensemble, on aurait pu l'écartier cette année en particulier, en tenant compte du facteur psychologique. Il aurait été sage, croyons-nous de s'en tenir à ses positions dans la province de Québec, en n'oubliant pas le facteur politique. Le gouvernement a eu beaucoup de difficulté à se persuader de l'urgence de la nouvelle loi en songeant à ses répercussions possibles sur l'électorat. Il est le premier à avoir osé la passer dans la province. À notre avis, on aurait dû tenir compte de ces circonstances particulières pour ne pas le mettre devant une augmentation de tarif dans deux des régions les plus populeuses. Nous nous permettons de donner un conseil à ceux qui dirigent l'orientation de l'assurance-automobile dans notre province. D'ici quelques années, il serait bon d'accorder au facteur psychologique autant d'importance, sinon davantage, qu'à l'élément statistique. Et surtout tant que les chiffres de l'État viendront contredire ceux qu'on utilise à Toronto pour déterminer les tarifs. Les statisticiens excellent dans l'art de jouer avec les chiffres. On a l'impression qu'ils les combinent comme les organistes jouent avec les sons dans leurs brillantes improvisations qui font vibrer les voûtes des cathédrales. Les statisticiens en sont venus à imaginer trente manières de tarifier une automobile. Cela est tout à l'éloge de leur imagination, mais si, après avoir appliqué leurs formules l'année prochaine, ils en viennent à nouveau à la nécessité d'une augmentation, peut-être ceux, qui prennent la décision, feront-ils bien de se demander:

¹ Dans la province de Québec, tout au moins.

A S S U R A N C E S

a) si les chiffres qu'on leur soumet correspondent bien aux faits réels, à moins que la statistique officielle soit fausse;

b) si, à côté de l'élément statistique, il n'y a pas en ce moment un facteur dont il faut tenir compte, parce qu'il rejoint la masse. Certains groupes n'attendent qu'une occasion favorable pour réclamer l'assurance d'État. Il ne faudrait pas pour avoir raison, mathématiquement parlant (ce qui est encore à prouver), fournir aux adversaires de l'assurance privée des arguments d'une force politique prépondérante. Il nous semble qu'il y a là une tâche à laquelle devraient s'attacher ceux qui, dans notre province, dirigent l'industrie de l'assurance-automobile. Ils sont assez forts dans les groupes collectifs intéressés pour faire valoir un point de vue que d'autres ne comprennent pas — tant Québec, province française, leur paraît insondable. Le moment est venu, nous semble-t-il, d'envisager la question plus sous l'angle psychologique que pratique — tout au moins tant que la situation ne se sera pas clarifiée.

TARIFS DE 1961 ET DE 1962 ¹

par
J. H.

<i>Régions</i>		D.C. et D.M.	Assurance		Prime totale
			Collision	Combinée	
<i>I — Montréal et Québec</i>					
Buick Le Sabre 1961 ...	1961	\$111.00	\$111.00	\$20.00	\$242.
	1962	121.00	120.00	26.00	267.
Chevrolet Bel Air 8 cyl. 1961	1961	111.00	90.00	16.00	217.
	1962	121.00	99.00	22.00	242.
Camion Ford 1961 3T.	1961	169.00	77.00	11.00	257.
	1962	164.00	72.00	15.00	251.

¹ Autos particulières: promenade et affaires (pas de conducteur de sexe masculin âgé de moins de 25 ans). D.C. et D.M. montant d'assurance \$100,000. en tout. Collision: excédent de \$100.00. En tenant compte que l'assuré n'aurait pas eu d'accident depuis trois ans.